

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.04.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 25.04.2024

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Monument Filler**

Code du produit: 47550

UFI: 4QUD-P05M-Q00K-S0NR

#### 1.2 Utilisations identifiées

##### pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Mastic  
Résine de polyester

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH  
Lechstraße 28  
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960

Fax. +49(0)911 - 644456

e-mail info@akemi.de

Service chargé des renseignements:

Laboratoire

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59

Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement

Danger

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.04.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 25.04.2024

**Nom du produit: Monument Filler**

(suite de la page 1)

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: styrène
- Mentions de danger
  - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
  - H315 Provoque une irritation cutanée.
  - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
  - H361d Susceptible de nuire au fœtus.
  - H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Conseils de prudence
  - P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
  - P102 Tenir hors de portée des enfants.
  - P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
  - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
  - P260 Ne pas respirer les vapeurs.
  - P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
  - P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
  - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
  - P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
  - P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
  - P405 Garder sous clef.
  - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**

- Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:

CAS: 100-42-5 EINECS: 202-851-5 Numéro index: 601-026-00-0 Reg.nr.: 01-2119457861-32	styrène Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361d; STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	12,5-25%
CAS: 1317-65-3 EINECS: 215-279-6	calcium carbonate, naturel (GCC) substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	12,5-25%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Numéro index: 607-022-00-5 Reg.nr.: 01-2119475103-46	acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	<1%

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité

### selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.04.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 25.04.2024

**Nom du produit:** Monument Filler

(suite de la page 2)

CAS: 130-15-4

EINECS: 204-977-6

Reg.nr.: 01-2120760462-57

1,4-naphtoquinone

Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 1, H330

Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318

Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)

Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335

&lt;1%

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours**

- Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.  
Position et transport en position latérale stable.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Dyspnée  
Migraine  
Etourdissement  
Vertiges  
Toux  
Apparition de sueurs  
Nausées

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau  
Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Monoxyde de carbone (CO)  
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

**5.3 Conseils aux pompiers**

- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.  
Porter un vêtement de protection totale.
- Autres indications Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.  
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

(suite page 4)

FR

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.04.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 25.04.2024

**Nom du produit:** Monument Filler

(suite de la page 3)

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.  
Tenir éloigné des sources d'inflammation.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.  
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.  
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).  
N'employer que dans des secteurs bien aérés.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.  
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.  
Ne pas stocker avec les aliments.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.  
Protéger contre le gel.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.04.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 25.04.2024

**Nom du produit: Monument Filler**

(suite de la page 4)

- Classe de stockage: 3
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

**100-42-5 styrène**

VLEP	Valeur momentanée: 200 mg/m <sup>3</sup> , 46,6 ppm Valeur à long terme: 100 mg/m <sup>3</sup> , 23,3 ppm R2, risque de pénétration percutanée, (13)
------	--

**1317-65-3 calcium carbonate, natural (GCC)**

VLEP	Valeur à long terme: 10 mg/m <sup>3</sup>
------	---

**141-78-6 acétate d'éthyle**

VLEP	Valeur momentanée: 1468 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm Valeur à long terme: 734 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm
------	---

- DNEL

**100-42-5 styrène**

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	2,1 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	406 mg/kg bw/day (ARB) 343 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	289-306 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 174,25-182,75 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	85 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 10,2 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

**141-78-6 acétate d'éthyle**

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	4,5 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	63 mg/kg bw/day (ARB) 37 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	1.468 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 734 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	734 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 367 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

**130-15-4 1,4-naphtoquinone**

Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,033 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)
-------------	----------------------------	-----------------------------------

- PNEC

**100-42-5 styrène**

PNEC (wässrig)	5 mg/l (KA) 0,014 mg/l (MW) 0,028 mg/l (SW) 0,04 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,2 mg/kg Trockengew (BO) 0,307 mg/kg Trockengew (MWS) 0,614 mg/kg Trockengew (SWS)

**141-78-6 acétate d'éthyle**

PNEC (wässrig)	650 mg/l (KA)
----------------	---------------

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.04.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 25.04.2024

**Nom du produit: Monument Filler**

(suite de la page 5)

PNEC (fest)	0,024 mg/l (MW) 0,24 mg/l (SW) 1,65 mg/l (WAS) 0,148 mg/kg Trockengew (BO) 0,115 mg/kg Trockengew (MWS) 1,15 mg/kg Trockengew (SWS)
-------------	--

**130-15-4 1,4-naphtoquinone**

PNEC (wässrig)	0,172 mg/l (KA) 0,00261 mg/l (MW) 0,0261 mg/l (SW)
PNEC (fest)	0,049 mg/kg Trockengew (BO) 0,0321 mg/kg Trockengew (MWS) 0,321 mg/kg Trockengew (SWS)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Avant de commencer à travailler, enduire la peau d'une préparation protectrice résistant aux solvants.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

Filtre provisoire:

Filtre A/P2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive sans utilisation de gants de protection:

ARRETIL (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKODERM (<http://www.stoko.com>)

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.04.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 25.04.2024

### Nom du produit: Monument Filler

(suite de la page 6)

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:

Kresto Classic (<http://debstoko.com>)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)



#### Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### · Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux  $\leq$  480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### · Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc fluoré (Viton)  
Vitoject (KCL, Art\_No. 890)  
Butylcaoutchouc

#### · Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc fluoré (Viton)  
Vitoject (KCL, Art\_No. 890)  
Butoject (KCL, Art\_No. 897, 898)  
Butylcaoutchouc

#### · Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc naturel (Latex)  
Caoutchouc chloroprène  
Gants en cuir  
Gants en caoutchouc  
Gants en tissu épais  
Gants en néoprène  
Caoutchouc nitrile

#### · Protection des yeux/du visage



#### Lunettes de protection hermétiques

#### · Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

(suite page 8)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.04.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 25.04.2024

**Nom du produit:** Monument Filler

(suite de la page 7)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· <u>Indications générales.</u>	
· <u>Couleur:</u>	Gris
· <u>Odeur:</u>	Typique
· <u>Seuil olfactif:</u>	Non déterminé.
· <u>Point de fusion/point de congélation:</u>	Non déterminé.
· <u>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</u>	145 °C
· <u>Inflammabilité</u>	Non applicable.
· <u>Limites inférieure et supérieure d'explosion</u>	
· <u>Inférieure:</u>	1,2 Vol %
· <u>Supérieure:</u>	8,9 Vol %
· <u>Point d'éclair</u>	31 °C
· <u>Température d'auto-inflammation</u>	480 °C
· <u>Température de décomposition:</u>	Non déterminé.
· <u>pH</u>	Non déterminé. non applicable
· <u>Viscosité:</u>	
· <u>Viscosité cinématique</u>	Non déterminé.
· <u>Dynamique à 20 °C:</u>	34.000 mPas
· <u>Solubilité</u>	
· <u>l'eau:</u>	Pas ou peu miscible
· <u>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</u>	Non déterminé.
· <u>Pression de vapeur à 20 °C:</u>	6 hPa
· <u>Densité et/ou densité relative</u>	
· <u>Densité à 20 °C:</u>	1,59 g/cm <sup>3</sup>
· <u>Densité relative.</u>	Non déterminé.
· <u>Densité de vapeur:</u>	Non déterminé.

**· 9.2 Autres informations**

· <u>Aspect:</u>	
· <u>Forme:</u>	A structure visqueuse
· <u>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</u>	
· <u>Température d'inflammation:</u>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <u>Propriétés explosives:</u>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· <u>Teneur en solvants:</u>	
· <u>Solvants organiques:</u>	20,0 %
· <u>Teneur en substances solides:</u>	54,6 %
· <u>Changement d'état</u>	
· <u>Vitesse d'évaporation.</u>	Non déterminé.

**· Informations concernant les classes de danger physique**

· <u>Substances et mélanges explosibles</u>	néant
· <u>Gaz inflammables</u>	néant
· <u>Aérosols</u>	néant
· <u>Gaz comburants</u>	néant
· <u>Gaz sous pression</u>	néant
· <u>Liquides inflammables</u>	Liquide et vapeurs inflammables.
· <u>Matières solides inflammables</u>	néant
· <u>Substances et mélanges autoréactifs</u>	néant
· <u>Liquides pyrophoriques</u>	néant
· <u>Matières solides pyrophoriques</u>	néant

(suite page 9)

FR



## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.04.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 25.04.2024

**Nom du produit:** Monument Filler

(suite de la page 8)

· <u>Matières et mélanges auto-échauffants</u>	néant
· <u>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</u>	néant
· <u>Liquides comburants</u>	néant
· <u>Matières solides comburantes</u>	néant
· <u>Peroxydes organiques</u>	néant
· <u>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</u>	néant
· <u>Explosibles désensibilisés</u>	néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

· <b>10.1 Réactivité</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>10.2 Stabilité chimique</b>	
· <u>Décomposition thermique/ conditions à éviter:</u>	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
· <b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Polymérisation par dégagement de chaleur. Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux. Réactions aux alcalis puissants. Réactions aux acides.
· <b>10.4 Conditions à éviter</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>10.5 Matières incompatibles:</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>10.6 Produits de décomposition dangereux:</b>	Pas de produits de décomposition dangereux connus

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

· <b>11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008</b>	
· <u>Toxicité aiguë</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**

Inhalatoire	LC50/4 h	59,4 mg/l (rat)
-------------	----------	-----------------

**100-42-5 styrène**

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD-Prüfrichtlinie 402)
Inhalatoire	LC50/4h	9,5 mg/m <sup>3</sup> (mouse)
		11.800 mg/m <sup>3</sup> (rat)
	LC50/4 h	11,8 mg/l (rat)
	NOAEC	4,34 mg/l (rat)

**1317-65-3 calcium carbonate, natural (GCC)**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

**141-78-6 acétate d'éthyle**

Oral	LD50	4.100 mg/kg (mouse)
		5.620 mg/kg (rat)
		4.934 mg/kg (rbt) (OECD 401)
		900 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>18.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50	58 mg/l (rat)

(suite page 10)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.04.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 25.04.2024

**Nom du produit: Monument Filler**

(suite de la page 9)

	LC50/4 h	56 mg/l (rat)
	LC50/1h	200 mg/l (rat)
	LC50/8h	5,86 mg/l (rat)
	LC50/48h	333 mg/l (Leuciscus idus)
<b>130-15-4 1,4-naphtoquinone</b>		
Oral	LD50	124 mg/kg (rat)
	NOAEL-Werte	2 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	300 mg/kg (ATE)
	LD50	202 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	46 mg/m <sup>3</sup> (rat)
	LC50/4 h	0,005 mg/l (ATE)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire au fœtus.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· **12.1 Toxicité**· Toxicité aquatique:**100-42-5 styrène**

EC50/96h	6,3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50	500 mg/l (BES) (ISO Vorschrift 8192-1986 E)
	5,5 mg/l (Photobac. phosphoreum)
IC50/72h	4,9 mg/l (green alge)
	1,4 mg/l (selenastrum capricornutum)
IC5/8d	>200 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
EC10/16h	72 mg/l (pseudomonas putida)

(suite page 11)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.04.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 25.04.2024

**Nom du produit: Monument Filler**

(suite de la page 10)

EC50/16h	>72 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/8d	>200 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
EC50/72u	>1-<10 mg/l (green alge)
EC20/0.5h	140 mg/l (BES) (OECD 209)
NOEC/21d	1,01 mg/l (daphnia magna)
EC10	0,28 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (EPA OTS 797.1050)
EC50/48h	0,56 mg/l (green alge)
	3,3-7,4 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	0,46-4,3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	>1-<10 mg/l (piscis)
	19,03-33,53 mg/l (lem)
	3,24-4,99 mg/l (Pimephales promelas)
	6,75-14,5 mg/l (Pimephales promelas)
	58,75-95,32 mg/l (poecilia reticulata)
LC50/72h	4,9 mg/l (green alge)

**1317-65-3 calcium carbonate, natural (GCC)**

EC50/48h	>1.000 mg/l (daphnia magna)
NOELR/72h	75 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC50/72h	289 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
LC50/96h	>10.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

**141-78-6 acétate d'éthyle**

EC50/24h	2.300-3.090 mg/l (daphnia magna)
EC50/96h	220 mg/l (Pimephales promelas)
EC10/18h	2.900 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/48h	610 mg/l (daphnia magna) (DIN 38412)
	5.600 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
IC50/48h	3.300 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC 0	29,3 mg/l (rat)
NOELR/72h	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
NOEC/21d	2,4 mg/l (daphnia magna) (DIN 38412 Part 11)
EC10	2.900 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/48h	3.300 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
EC50/72h	1.800-3.200 mg/l (senastrum capricornutum)
LC50/96h	300-600 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	230 mg/l (Pimephales promelas)

**130-15-4 1,4-naphtoquinone**

NOEC	0,011 mg/kg (green alge)
EC50/48h	0,026 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	0,011 mg/l (green alge)
	0,42 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	0,045 mg/l (Oryzias latipes)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

(suite page 12)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.04.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 25.04.2024

**Nom du produit: Monument Filler**

(suite de la page 11)

- vPvB: Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- Remarque: Nocif pour les poissons.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Nocif pour les organismes aquatiques.  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Catalogue européen des déchets

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 27*	peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
- Produit de nettoyage recommandé: Alcool

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- ADR, IMDG, IATA UN3269

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- ADR 3269 TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER
- IMDG, IATA POLYESTER RESIN KIT

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- ADR



- Classe 3 (F3) Liquides inflammables.
- Étiquette 3

- IMDG, IATA



- Class 3 Liquides inflammables.
- Label 3

(suite page 13)

FR

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.04.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 25.04.2024

**Nom du produit: Monument Filler**

(suite de la page 12)

· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· <u>ADR, IMDG, IATA</u>	III
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	
· <u>Marine Pollutant:</u>	Non
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Attention: Liquides inflammables.
· <u>Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):</u>	-
· <u>No EMS:</u>	F-E,S-D
· <u>Stowage Category</u>	A
· <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· <u>ADR</u>	
· <u>Quantités limitées (LQ)</u>	5L
· <u>Quantités exceptées (EQ)</u>	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· <u>Catégorie de transport</u>	3
· <u>Code de restriction en tunnels</u>	E
· <u>Remarques:</u>	Sans composant du durcisseur: pas de matières dangereuses < 450 l
· <u>IMDG</u>	
· <u>Limited quantities (LQ)</u>	5L
· <u>Excepted quantities (EQ)</u>	Code: See SP340
· <u>Remarques:</u>	Sans composant du durcisseur: pas de matières dangereuses < 450 l
· <u>IATA</u>	
· <u>Remarques:</u>	Sans composant du durcisseur: 3/III UN 1866 Resin Solution
· <u>"Règlement type" de l'ONU:</u>	UN 3269 TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER, 3, III

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I      Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO      P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas      5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut      50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII      Conditions de limitation: 3

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 14)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.04.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 25.04.2024

### Nom du produit: Monument Filler

(suite de la page 13)

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU 318,3 g/l· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· <u>Phrases importantes</u>	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
	H301	Toxique en cas d'ingestion.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H311	Toxique par contact cutané.
	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H330	Mortel par inhalation.
	H332	Nocif par inhalation.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

(suite page 15)

FR

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.04.2024

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 25.04.2024

### Nom du produit: Monument Filler

(suite de la page 14)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Service établissant la fiche technique:

· Date de la version précédente:

· Numéro de la version précédente:

· Acronymes et abréviations:

Laboratoire

25.04.2024

1

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA) Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3